



AVIS DE CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2021/2022

(Extrait de l'arrêté n°C21-08-33 en date du 20 août 2021)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves, de gardien brigadier de police municipale, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

Concours externe : 27

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement V) (CAP, BEP, Brevet des collèges...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Date des épreuves d'admissibilité :

Les premières épreuves se dérouleront à partir du 3 mai 2022, dans le Maine et Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021** inclus, selon les modalités suivantes :

- par préinscription sur le site internet du CDG 49 (<http://www.cdg49.fr>) ;
- soit directement dans ses locaux ;
- soit sur demande écrite au centre de gestion de Maine et Loire, accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

Le dossier d'inscription devra impérativement être retourné complété au Centre de gestion de Maine et Loire dans les conditions et délais fixés ci-dessous :

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au **18 novembre 2021**, selon les modalités suivantes :

- **via l'accès sécurisé du candidat en scannant le dossier et en l'envoyant au plus tard à minuit (heure métropolitaine). Se référer à la procédure de dépôt des dossiers de manière dématérialisée disponible dans le dossier d'inscription et sur notre site. Nous accepterons uniquement le fichier au format « pdf » et « jpeg » ;**
- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire,
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire, Maison des Maires, 9 rue du Clon, 49000 ANGERS.

Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.

Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.